

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Nomination mairesse suppléante
- 1.3 Nomination d'une remplaçante au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi
- 1.4 Prolongement du contrat pour les services professionnels en évaluation foncière
- 1.5 Autorisation de signature d'un nouveau contrat de travail à durée indéterminée pour le directeur général et trésorier
- 1.6 Autorisation de paiement – PG Solutions – Entretien et soutien 2024
- 1.7 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2024 pour le service de sécurité incendie
- 2.3 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2024 en matière de prévention
- 2.4 Recommandation du CII – Budget de dépenses 2024 en matière de sécurité civile
- 2.5 Octroi d'un mandat – Service de prévention – Groupe Palladium
- 2.6 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
- 2.7 Autorisation de l'utilisation du clignotant vert par les pompiers du service de sécurité incendie de Bedford
- 2.8 Autorisation de paiement – ARÊO-FEU
- 2.9 Adoption du règlement modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911
- 2.10 Autorisation de paiement - Laboratoire de la Montérégie
- 2.11 Correspondance
 - a) Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Projet de caserne

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Réserve financière – Gestion des boues municipales
- 3.3 Octroi de mandat - étude géotechnique et caractérisation environnementale Phase 1 et 2 – Salle de déphosphatation tertiaire
- 3.4 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Autorisation de gratuité – salle Arlène-Murray au centre Georges-Perron
- 4.3 Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main 2023-2024
- 4.4 Correspondance
 - a) Remerciement - Le RePaire Espace collectif
 - b) Remerciement – MDJ Le Boum de Bedford
 - c) Demande de don – Camp Garagona
 - d) Résolution sur la révision du programme Mada et de la subvention à obtenir – Municipalité de Stanbridge Station

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Adoption des prévisions budgétaires 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 6.3 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024 à 2026 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 6.4 Correspondance
 - a) Entrée en vigueur du nouveau plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC de Brome-Missisquoi
 - b) Procès-verbal du 12 septembre 2023 - R.I.G.M.R.B.M.

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 PIIA – 11, Dutch (revêtement extérieur)
- 7.3 Dérogation mineure - 84, du Cardinal (implantation de jumelé, marge avant trop près de la rue des Mésanges)
- 7.4 Dérogation mineure - 37, Industrielle (agrandissement de l'usine avec baie de chargement à l'avant)
- 7.5 Avis de motion - règlement numéro 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme
- 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-23-27 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires
- 7.7 Correspondance
 - a) Demande de rencontre en lien avec les milieux naturels
 - b) Registre des permis pour le mois d'octobre
 - c) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Confirmation de M. Martin Laplante au poste d'ouvrier de voirie
- 8.3 Autorisation de paiement du décompte No.3 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance
- 8.4 Correspondance
 - a) Demande de dos d'âne rue Taylor

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 7 novembre 2023 à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, directeur général et trésorier
et M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière

23-11-330

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-11-331

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour :

En ajoutant les points suivants :

- Autorisation de contribution financière – concert-bénéfice - Fabrique Saint- Damien
- Vente et servitude temporaire de travail concernant les lots 6 473 898 et 6 473 899 du cadastre du Québec relativement au projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des Transports et Mobilité durable du Québec
- Autorisation de contribution financière – Guignolée CABBE 2023
- Adoption du premier projet de règlement 699-23-27 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement de zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires
- Campagne de financement – La Fondation au Diapason

En modifiant le point suivant :

- 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme

ADOPTÉE

- N.M. **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**
- L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 3 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.
- Aucun citoyen dans la salle ne se prévaut de la période de question.
- 23-11-332 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023**
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini
- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 tel que soumis.
- ADOPTÉE
- 23-11-333 **Nomination mairesse suppléante**
- Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
- Que ce conseil désigne à compter du 7 novembre 2023 la conseillère Marie-Pier Tougas à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 5 mars 2024.
- ADOPTÉE
- 23-11-334 **Nomination d'une remplaçante au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi**
- Considérant que la Ville de Bedford est représentée au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi par son maire, M. Claude Dubois;
- Considérant qu'il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de M. Claude Dubois;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc
- Que ce conseil désigne à compter du 7 novembre 2023 la conseillère Marie-Pier Tougas comme représentante de la Ville de Bedford en remplacement de Monsieur Dubois au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire pour une durée de 4 mois, se terminant le 5 mars 2024.
- ADOPTÉE
- 23-11-335 **Prolongement du contrat pour les services professionnels en évaluation foncière**
- Considérant que la Ville de Bedford a adopté la résolution 20-09-289 relativement à l'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière;
- Considérant que l'appel d'offre prévoyait un prolongement optionnel du contrat pour les années 2025-2026-2027;
- Considérant que la Ville de Bedford désire se prévaloir de cette clause de prolongation;
- Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

23-11-335
(suite)

Que ce conseil exerce son option pour le prolongement du contrat de services professionnels en évaluation foncière pour trois années additionnelles soient 2025-2026-2027;

Que les sommes payables pour les années subséquentes soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de ces exercices financiers.

ADOPTÉE

23-11-336

Autorisation de signature d'un nouveau contrat de travail à durée indéterminée pour le directeur général et trésorier

Considérant la résolution 21-03-96 convenant d'un contrat de travail à durée indéterminée avec monsieur Richard Joyal, à titre de directeur général et greffier-trésorier, en date du 15 mars 2021;

Considérant la volonté des deux parties de modifier le contrat de travail du directeur général et trésorier;

Considérant que la Ville et monsieur Joyal en sont venus à une entente sur les modalités du contrat à compter du 7 novembre 2023, et ce, pour un contrat à période indéterminée;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le conseil approuve les conditions de travail du nouveau contrat de travail de monsieur Richard Joyal, à titre de directeur général et trésorier, pour un contrat à durée indéterminée et autorise monsieur Claude Dubois, maire à signer ce contrat pour et au nom de la Ville.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-337

Autorisation de paiement – PG Solutions – entretien et soutien 2024

Considérant qu'il est important de maintenir des contrats d'entretien et de soutien des applications de comptabilité, de gestion des immobilisations, de mise à jour de certificat, de la taxation et perception ainsi que le logiciel Première ligne;

Considérant que nous devons également renouveler les licences des logiciels qui supportent ces applications;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à PG Solutions pour le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications pour lesdits logiciels, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et ce pour un montant de 18 133 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-338

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2024 pour le service de sécurité incendie

Considérant que le budget des dépenses du service de sécurité incendie a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 670 300 \$;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil municipal entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 10 octobre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2024 pour le service de sécurité incendie à un montant de 670 300 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-339

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2024 en matière de prévention

Considérant que le budget des dépenses en matière de prévention a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 75 310 \$;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité intermunicipal des Incendies, le 10 octobre dernier, et ce, concernant le budget de dépenses 2024 en matière de prévention incendie à un montant de 75 310 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-340

Recommandation du CII – Budget de dépenses 2024 en matière de sécurité civile

Considérant que le budget des dépenses de la sécurité civile a été présenté aux membres du CII et recommandé pour un montant de 5 500 \$;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil entérine la recommandation faite lors de la réunion du Comité Intermunicipal des Incendies le 10 octobre dernier, et ce concernant le budget de dépenses 2024 en matière de sécurité civile à un montant de 5 500 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-341

Octroi d'un mandat – Service de prévention – Groupe Palladium

Considérant que la Ville a pris l'engagement de respecter les dispositions du schéma de couverture de risque;

Considérant qu'une offre de services a été sollicitée auprès du Groupe Palladium afin d'effectuer les inspections de prévention des risques moyens, élevés et très élevés prévus pour l'année 2024;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie un contrat de services au Groupe Palladium afin de procéder aux inspections de prévention des risques moyens, élevés et très élevés pour l'année 2024, et ce, pour un montant de 23 400 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-342

Demande d'aide financière pour la formation des pompiers

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Bedford prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

23-11-343

Autorisation de l'utilisation du clignotant vert par les pompiers du service de sécurité incendie de Bedford

Considérant que depuis le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement sur le feu vert clignotant par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

Considérant que pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

Considérant que le pompier autorisé à utiliser le feu vert clignotant, en cas d'appel provenant d'un service de sécurité incendie, peut l'actionner lorsqu'il se dirige vers la caserne ou le lieu d'une intervention à l'aide de son véhicule personnel;

Considérant que le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

Considérant que le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le Code de la sécurité routière;

Considérant que la Ville de Bedford est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

D'autoriser, dans les limites et selon les conditions prévues au Règlement sur le feu vert clignotant, l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

23-11-344

Autorisation de paiement – ARÊO-FEU

Considérant que l'achat de 4 habits de combat pour les pompiers était nécessaire;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à ARÊO-FEU au montant de 20 362,52 \$ incluant les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-345

Adoption du règlement 688-23-2 modifiant le règlement 688-09-1 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911

Considérant que la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

Considérant que la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

Considérant que le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

Considérant que toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

Considérant que l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseiller Pierre Le Blanc

Que le conseil de la Ville de Bedford adopte le Règlement numéro 688-23-2 modifiant le règlement 688-09-1;

Que le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

23-11-346

Autorisation de paiement - Laboratoire de la Montérégie

Considérant qu'un contrat de gré à gré a été octroyé à Laboratoire de la Montérégie pour l'étude géotechnique du lot 5 602 429 en vue de la construction de la nouvelle caserne;

Considérant que Laboratoires de la Montérégie Inc. a déposé sa facture numéro 34636 pour lesdits travaux;

Considérant que les travaux ont été effectués à la satisfaction de la ville;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement à Laboratoires de la Montérégie inc., d'un montant de 9 900,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'étude géotechnique du lot 5 602 429 sur la rue Cyr.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-347

Réserve financière – Gestion des boues municipales

Considérant qu'en juin 2019 entré en vigueur le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés;

Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 100 000 \$;

Considérant qu'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à la réserve financière doit être réalisée;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte le transfert d'un montant de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers la réserve financière – Gestion des boues créées par le règlement 732-19 pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-348

Octroi de mandat - étude géotechnique et caractérisation environnementale Phase 1 et 2 – Salle de déphosphatation tertiaire

Considérant que le MELCCFP demande à la Ville de Bedford d'atteindre ses objectifs environnementaux (OER) en ce qui concerne la réduction du phosphore;

Considérant que la Ville souhaite construire une nouvelle salle à la station d'épuration (STEP) pour mettre en place un système de déphosphatation tertiaire pour atteindre ses objectifs;

Considérant que pour permettre de faire les plans et devis de soumission, une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols (phase 1 et 2) sont nécessaires;

Considérant que la Ville a demandé des offres de services à trois (3) laboratoires soient : LABO Montérégie, Englobe et LCL Environnement;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposés une offre de service soit :

NOM SOUSSIONNAIRE	DU	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
LABO Montérégie		25 466,96 \$
LCL Environnement		25 260,01 \$

Considérant qu'après l'analyse des soumissions, Tetra Tech recommande l'octroi du mandat à LCL Environnement;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

23-11-348
(suite)

Que ce conseil octroi à la firme LCL Environnement le mandat pour l'étude géotechnique et la caractérisation environnementale des sols (Phase 1 et 2) pour le projet de construction d'une salle de déphosphatation tertiaire selon leur offre de service numéro 2023-06-11 au montant de 21 970 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-349

Autorisation de gratuité – salle Arlène-Murray au centre Georges-Perron

Considérant la demande soumise pour une location de salle au centre communautaire Georges- Perron afin de tenir une rencontre sur le développement social, lundi le 6 novembre de 15h à 17h;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise la MRC de Brome-Missisquoi à utiliser la salle Arlène-Murray, lundi le 6 novembre 2023 de 15h à 17h, et ce, sans frais.

ADOPTÉE

23-11-350

Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main 2023 - 2024

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main poursuit sa mission auprès des nombreuses familles de la MRC Brome-Missisquoi en offrant des services d'accompagnement et de soutien à des enfants en situation de grande vulnérabilité;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main procède, comme chaque année, à présenter une demande d'aide financière afin de poursuivre son fonctionnement et d'offrir ses services à la communauté;

Considérant que 414 enfants sont suivis activement, dont certains résident sur le territoire de la Ville de Bedford;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde une aide financière au Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main d'un montant de 2 684 \$, représentant 1 \$ par citoyen demeurant dans la Ville de Bedford, et ce, afin de leur permettre de continuer l'accomplissement de leur mission auprès des jeunes concitoyens de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-351

Adoption des prévisions budgétaires 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 déposées par Zone-Éco;

Considérant que la Ville de Bedford doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*, approuver le budget de Zone-Éco;

23-11-351
(suite)

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 7 450 614\$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 3 797 550\$, des affectations totalisant 550 000 \$, et le financement des investissements prévus de 1 801 000 \$ par l'excédent de l'exercice, d'un montant de 3 103 064 \$, et par un transfert au surplus non affecté, d'un montant de 1 302 064 \$;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 17 octobre 2023, le budget 2024 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

23-11-352

Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024 à 2026 – Zone-Éco (RIGMRBM)

Considérant le plan triennal d'immobilisation pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 déposé par Zone-Éco;

Considérant que ce plan triennal prévoit des immobilisations aux montants de 1 801 000\$ en 2024, de 8 170 000\$ en 2025 et de 2 815 000\$ en 2026;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'approuver, tel que présenté et adopté par Zone-Éco le 17 octobre 2023, le plan triennal d'immobilisation pour les années 2024 à 2026 de Zone-Éco, tel que déposé à la présente séance.

ADOPTÉE

23-11-353

PIIA – 11, Dutch (revêtement extérieur)

Considérant la demande soumise afin d'approuver l'apparence extérieure de la résidence;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA # 706-12;

Considérant que la demande vise l'installation de revêtement de cèdre de couleur verte et dorée à intercalaire avec le revêtement de bois horizontal déjà en place;

Considérant que le projet vise l'installation de ce revêtement de bois sur une planche sur 3 du revêtement de planches existant;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde la demande, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

23-11-354

Dérogation mineure - 84, du Cardinal (implantation de jumelé, marge avant trop près de la rue des Mésanges)

Considérant la demande de dérogation mineure visant l'implantation d'une résidence unifamiliale jumelée sur le lot 6 585 423;

Considérant que la résidence serait implantée à 6.93 mètres de l'emprise de la rue des Mésanges;

23-11-354
(suite)

Considérant que le règlement de zonage # 699-11 prescrit une marge avant de 7.60 mètres à la grille des spécifications de la zone R-11;
Considérant que la demande vise à uniformiser l'immeuble à construire avec les autres résidences jumelées construites sur les autres lots de la rue du Cardinal;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil accorde la demande, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

23-11-355

Monsieur le conseiller Yves Gnocchini se retire avant que ne soit traité le sujet, déclarant être en apparence de conflit d'intérêt et il quitte son siège afin de ne pas prendre part aux délibérations.

Dérogation mineure - 37, Industrielle (agrandissement de l'usine avec baie de chargement à l'avant)

Considérant la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement de l'usine de Filtration Québec;

Considérant que la demande est basée sur les plans de Marc-Antoine Beaulieu, architecte, de son dossier 2022-09 et projet 1035;

Considérant que la demande vise l'implantation d'une baie de chargement en cours avant;

Considérant que le règlement de zonage # 699-11, article 92, autorise les baies de chargement en cours latérales et arrières seulement;

Considérant que l'immeuble existant présente déjà une baie de chargement à cet endroit, et que la demande vise l'agrandissement de la baie présente;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accorde la demande, tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Yves Gnocchini réintègre son siège.

23-11-356

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme

La conseillère Marie-Josée Lamothe donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 748-23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 748- 23 relatif au code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif d'urbanisme ».

23-11-357

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 699-23-27 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires

La conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement numéro 699-23-27 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires;

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-23-27 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires ».

23-11-358

Confirmation de Monsieur. Martin Laplante au poste d'ouvrier de voirie

Considérant l'embauche de M. Martin Laplante au poste d'ouvrier de voirie le 12 septembre 2022;

Considérant qu'une période de probation (essai) de 3 mois était établie au terme de la convention collective pour toute nouvelle embauche;

Considérant que l'employé était en cours d'obtention des exigences relatives au poste d'ouvrier de voirie;

Considérant que l'employé répond maintenant aux exigences du poste;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil confirme Monsieur Martin Laplante au poste d'ouvrier de voirie à compter du 25 octobre 2023 selon les modalités de la convention en vigueur.

ADOPTÉE

23-11-359

Autorisation de paiement du décompte No.3 pour la réfection des rues des Pins et de la Plaisance

Considérant l'octroi d'un contrat à « Excavation St-Pierre Tremblay Inc. » pour les travaux de réfection des rues des Pins et de la Plaisance en 2023, et ce, en vertu de la résolution 23-06-196 et pour un montant de 3 629 820,02 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 29 août 2023, et ce en vertu de la résolution 23-09-295 et pour un montant de 296 955,65 \$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte no.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 20 septembre 2023, et ce en vertu de la résolution 23-10-317 et pour un montant de 459 189,80 \$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 24 octobre 2023 et la recommandation de paiement faites par Avizo pour un montant de 1 248 418,87 \$ incluant les taxes;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 au montant de 1 085 817,68 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-360

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 307 443,74 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 7 novembre 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-361

Autorisation de contribution financière – Concert-bénéfice-Fabrique Saint- Damien

Considérant que le dimanche 3 décembre aura lieu un concert-bénéfice à l'église Saint - Damien de Bedford afin d'amasser des fonds qui serviront notamment à financer une partie des coûts reliés à la réparation du toit du garage du presbytère;

Considérant que La Fabrique Saint- Damien est de plus en plus confrontée à des défis financiers alors que les dépenses opérationnelles ne cessent d'augmenter et que les revenus diminuent;

Considérant la demande d'aide financière déposée auprès de la Ville de Bedford;

Considérant que la contribution demandée peut se faire sous forme de don monétaire ou par l'achat de billets d'entrée;

Considérant que le prix d'un billet est détaillé à 20 \$;

Considérant que la Fabrique Saint-Damien sollicite la Ville de Bedford pour l'achat d'une dizaine de Billets;

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil municipal autorise la Ville de Bedford à contribuer à la levée de fond organisée par la Fabrique Saint-Damien par le biais d'un concert bénéfice en faisant l'achat de 10 billets au montant de 20 \$ chacun pour un total de 200 \$, ce qui leurs permettra de couvrir une partie de leurs dépenses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-362

Vente et servitude temporaire de travail concernant les lots 6 473 898 et 6 473 899 du cadastre du Québec relativement au projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des Transports et Mobilité durable du Québec

Considérant que le conseil a autorisé la signature d'un acte de servitude temporaire de travail dans le projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des Transports du Québec en vertu de la résolution numéro 22-11-314;

Considérant le projet d'acte de vente et de servitude temporaire de travail relativement aux lots 6 473 898 et 6 473 899 du cadastre du Québec préparé par Me Line Barry, notaire;

23-11-362
(suite)

Considérant qu'avant que la Ville de Bedford vende le lot 6 473 898 du cadastre du Québec et consentisse à une servitude temporaire de travail sur le lot 6 473 899, elle doit leur retirer le caractère public;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

De retirer le caractère public aux lots 6 473 898 (parcelle no. 3) et 6 473 899 (parcelle no. 103), cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Missisquoi.

ADOPTÉE

23-11-363

Autorisation de contribution financière – Guignolée CABBE 2023

Considérant que l'année dernière, La Guignolée et la générosité des gens de notre communauté leur a permis d'offrir 920 dépannages alimentaires dans notre région;

Considérant que la flambée des coûts des produits a accru la demande d'aide alimentaire au CABBE;

Considérant que le CABBE désire pouvoir continuer d'aider les gens de notre communauté;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une contribution financière au comité Guignolée 2023 à la du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ, d'un montant 500\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-11-364

Adoption du premier projet de règlement numéro 699-23-27 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023 et qu'il a été mis à la disposition du public;

Considérant qu'aux fins de la résolution numéro 23-11-357, l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Marie-Pier Tougas, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 699-23-27 amendant le règlement no. 699-11 intitulé règlement sur le zonage, afin de prévoir des normes relatives aux unités d'habitations accessoires.

Qu'une assemblée publique de consultation se tiendra prochainement, afin d'expliquer le projet de règlement faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

23-11-365

Campagne de financement – La Fondation au Diapason

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa 23^e édition de la campagne de financement par la vente de poinsettias;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes en fin de vie et leurs proches, dans les communautés de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement au montant de 500 \$ pour la campagne de poinsettias de La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 3 novembre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

- Comme la fin des travaux de la rue des Pins est prévue pour le 17 novembre, est-ce que ça veut dire que ma cour va être terminée?
- Les travaux de la rue des Pins ont affaibli ma rampe pour mon commerce, est-ce que je pourrais avoir 1 voyage de terre?
- Au point 1.5, quels sont les changements au contrat de Monsieur Joyal et pourquoi le contrat est à durée indéterminée?
- Je n'ai plus de terrain en arrière de ma maison à la suite des travaux de la rue des Pins, est-ce possible de faire arranger les choses?
- Concernant le dépôt de la correspondance relative à la demande de dos d'âne sur la rue Taylor, pourquoi le conseil doit étudier la demande si tout le monde a signé la pétition?

23-11-366

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h50

ADOPTÉE

Claude Dubois, maire

M^e Catherine Nadeau, directrice générale adjointe et greffière